

1104027302

DATE DEPOT :	2011-04-22
NUMERO DE DEPOT :	2011R040668
N° GESTION :	2010B23768
N° SIREN :	484620331
DENOMINATION :	ABEL
ADRESSE :	12 rue Vivienne 75002 Paris
DATE D'ACTE :	2010/11/30
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
NATURE D'ACTE :	

Abel SAS
Société par Actions Simplifiées au capital de 37.000 euros
siège social : 57, rue du Faubourg St Denis 75 010 PARIS
RCS Paris 484 620 331
****

Assemblée Générale à caractère Mixte du 30 novembre 2010

L'an deux mille dix, le 30 novembre à 17 heures, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale à caractère Mixte au 30, rue de Miromesnil 75008 PARIS sur convocation du Président.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance. L'Assemblée est présidée par le Président, Monsieur Christophe Parot.

Monsieur Yves Peïs est désigné comme secrétaire.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins les deux tiers des actions et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer tant en Assemblée Ordinaire qu'en Assemblée Extraordinaire.

Il constate également que le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, assiste à l'Assemblée.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- copie des lettres de convocation adressées à tous les actionnaires et au commissaire aux comptes
- la feuille de présence,
- les formulaires de vote par correspondance,
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe des exercice clos au 31 mars 2007, 31 mars 2008, 31 mars 2009 et 31 mars 2010,
- le rapport de gestion,
- le rapport général du commissaire aux comptes,
- le rapport spécial du commissaire aux comptes,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents devant être communiqués aux actionnaires ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du Rapport de Gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2007,
- Lecture du Rapport Général du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 mars 2007,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2007,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2007,
- Quitus au Président,
- Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des conventions visées dans les rapports ci-dessus.

- Lecture du Rapport de Gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2008,
- Lecture du Rapport Général du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 mars 2008,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2008,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2008,
- Quitus au Président,
- Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des conventions visées dans les rapports ci-dessus.

- Lecture du Rapport de Gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2009,
- Lecture du Rapport Général du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 mars 2009,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2009,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2009,
- Quitus au Président,
- Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des conventions visées dans les rapports ci-dessus.

- Lecture du Rapport de Gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2010,
- Lecture du Rapport Général du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 mars 2010,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2010,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2010,
- Quitus au Président,
- Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des conventions visées dans les rapports ci-dessus.

- Questions diverses.

Assemblée Générale Extraordinaire

- Transfert du siège social ;
- Démission du Président ;
- Nomination d'un administrateur Provisoire ;
- Questions diverses.

Puis le Président présente le rapport de gestion et donne lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion puis la discussion terminée met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport de gestion et le rapport général du commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 mars 2007, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2007.

VOTE :
Pour : 29.406
Contre : 7.594
Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2007 font apparaître une perte de 5.088€, décide d'affecter la totalité de cette perte au report à nouveau.

Conformément aux dispositions légales et ainsi que les rapports le mentionnent, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

VOTE :
Pour : 29.406
Contre : 7.594
Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport de gestion et le rapport général du commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 mars 2008, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2008.

VOTE :
Pour : 29.406
Contre : 7.594
Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008 font apparaître une perte de 1.755€, décide d'affecter la totalité de cette perte au report à nouveau.

Conformément aux dispositions légales et ainsi que les rapports le mentionnent, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

VOTE :
Pour : 29.406
Contre : 7.594
Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport de gestion et le rapport général du commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 mars 2009, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2009.

VOTE :
Pour : 29.406
Contre : 7.594
Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009 font apparaître une perte de 7.492€, décide d'affecter la totalité de cette perte au report à nouveau.

Conformément aux dispositions légales et ainsi que les rapports le mentionnent, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

VOTE :
Pour : 29.406
Contre : 7.594
Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport de gestion et le rapport général du commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 mars 2010, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2010.

VOTE :
Pour : 29.406
Contre : 7.594
Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010 font apparaître une perte de 710€, décide d'affecter la totalité de cette perte au report à nouveau.

Conformément aux dispositions légales et ainsi que les rapports le mentionnent, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

VOTE :
Pour : 29.406
Contre : 7.594
Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles 225-38 à 225-42 du Code de Commerce, ratifie et approuve les conventions décrites dans ledit rapport.

VOTE :
Pour : 29.406
Contre : 7.594
Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Résolution de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, ratifie la décision de transférer le siège social de la société au 12, rue Vivienne 75002 Paris. En conséquence de ce qui précède, l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

« Le Siège social est 12, rue Vivienne 75002 Paris».

VOTE :
Pour : 37.000
Contre : 0
Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu la déclaration de son Président prend acte de sa démission. En l'absence de candidat pour la succession de ce dernier, il est proposé à l'Assemblée Générale de demander la nomination d'un Administrateur Provisoire.

VOTE :
Pour : 18.500
Contre : 0
Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

VOTE :
Pour : 37.000
Contre : 0
Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Christophe Parot
Le Président

Yves Peïs
Le Secrétaire